DEMANDE D'ARBITRAGE AFER IMMO RÉSERVÉE AUX ADHESIONS DSK

ENVELOPPE MARS 2019



Suivez et gérez votre adhésion depuis votre Espace Sécurisé Adhérent sur **www.afer.fr**

Ce document est à utiliser exclusivement pour un arbitrage vers le support Afer Immo. Pour un arbitrage vers tout autre support, veuillez utiliser le formulaire prévu à cet effet, disponible auprès de votre Conseiller habituel et sur votre Espace Sécurisé Adhérent. En cas de rature ou de mention non prévue au formulaire, votre demande d'arbitrage ne pourra pas être traitée.

La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la réalisation de l'opération. Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire.

ADHÉSION N°:							
Nom de naissance :							
Nom marital :							
Prénom :							
Situation professionnelle (un seul choix possible) : Salarié(e) Travailleur non salarié(e) Retraité(e)* Sans activité							
Code secteur d'activité La Code CSP (cf. tableaux des codes figurant au verso) *Si vous êtes retraité(e), indiquez les codes secteur d'activité et CSP de la dernière profession exercée.							
Profession							
Pensez à joindre une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité si celle-ci n'est pas déjà en notre possession (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).							
JE DEMANDE QU'IL SOIT PROCÉDÉ À L'OPÉRATION D'ARBITRAGE SUIVANTE :							
Par <u>désinvestissement</u> depu	uis le(s) support(s) de départ suivant(s) :	Pour investissement sur l	le support en unités de compte Afer Immo :				
FONDS GARANTI en euros	Pour un montant de ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐	AFER IMMO • Un montant minimum de 100 € doi	100 % it obligatoirement rester investi dans le Fonds Garanti en euros.				
AFER EUROCROISSANCE	Pour un montant de ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	 Compte tenu de la stratégie d'investissement, le nombre de parts du support Afer Immo disponible à la commercialisation est limité dans le cadre d'enveloppes de souscription. Le gé- 					
AFER-SFER	parts	rant peut suspendre temporairement la souscription de parts nouvelles dès lors que l'intérêt des					
AFER PATRIMOINE	parts	associés de la SCI et des adhérents le commande ou que des circonstances exceptionnelles l'exigent. L'information de la suspension de souscription de nouvelles parts, ainsi que la réouverture des souscriptions, est communiquée aux associés de la SCI et aux adhérents sur le site internet d'AIREF SGP www.avivainvestorsresgp.fr et sur www.afer.fr. • Si le support en unités de compte Afer Immo n'est plus ouvert à la souscription à la date de valorisation retenue, les sommes destinées à ce support resteront investies sur le(s) support(s) d'origine. Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti. Les frais d'arbitrage sont de 0,2 % du ou des montant(s) arbitré(s) d'un support à un autre dans la limite de 50 € par arbitrage. Ils ne sont pas prélevés sur la première demande reçue au cours d'une année civile.					
AFER DIVERSIFIÉ DURABLE	parts						
AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES	parts						
AFER CONVERTIBLES	parts						
AFER ACTIONS EURO							
AFER ACTIONS MONDE							
AFER ACTIONS AMÉRIQUE							
AFER MARCHÉS ÉMERGENTS		IMPORTANT : Le présent arbitrage n	n'a pas d'incidence sur le choix de répartition que vous avez				
AFER ACTIONS PME	parts	pu mettre en place pour vos versements ou prélèvements automatiques. Si vous avez mis en					
AFER AVENIR SENIOR	parts	place une option financière, celle-ci ne sera pas modifiée. Il vous appartient de demander à la modifier, par courrier séparé, après avoir consulté votre conseiller le cas échéant. Pour respecter l'option DSK, la valeur de rachat de votre adhésion (épargne disponible + compte des avances) doit être répartie au minimum à 45 % sur les supports en unités de compte Afer Sfer et/ou Afer Actions Euro et à 5 % sur le support en unités de compte Afer-Flore.					
AFER PREMIUM	parts						
AFER MULTI FONCIER	parts						
AFER IMMO 2							
Si après votre opération d'arbitrage le montant total sur les supports Afer-Sfer et Afer Actions Euro représente moins de 45% de votre valeur de rachat, désirez-vous renoncer à l'option DSK ? Oui, je renonce à l'option DSK, en conséquence toutes mes parts de Afer-Flore seront transférées dans le Fonds Garanti en euros. J'ai bien noté que, en cas de rachat après 8 ans, les produits seront soumis à l'impôt sur le revenu. Attention! pour les titulaires d'adhésions DSK dont la date d'effet est antérieure à 1983, la renonciation entraîne la perte de l'antériorité fiscale (contactez votre conseiller ou le GIE Afer pour plus de précisions).							
Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données personnelles sont traitées par le GIE Afer - 36 rue de Châteaudun, 75441 Paris Cedex 09 en tant que responsable de traitement. Ces traitements ont pour finalités la passation, la gestion et l'exécution des adhésions au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur, et notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des adhérents et des prospects et la lutte contre la fraude à l'assurance. Cette dernière finalité peut, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du GIE Afer à améliorer le service rendu aux adhérents, à promouvoir l'image de l'Afer et à préserver la mutualité entre les adhérents. Une partie des données collectées sera traitée par l'Association Afer, en tant que responsable de							

Ces traitements ont pour finalités la passation, la gestion et l'exécution des adhésions au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur, et notamment la lutre contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des adhérents et des prospects et la lutte contre la fraude à l'assurance. Cette dernière finalité peut, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du GIE Afer à améliorer le service rendu aux adhérents, à promouvoir l'image de l'Afer et à présenver la mutualité entre les adhérents. Une partie des données collectées sera traitée par l'Association Afer, en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de ses adhérents, pour répondre à ses obligations légales. Ces traitements ont également pour finalité la réalisation de son intérêt légitime pour la défense des intérêts de ses adhérents et la mise en oeuvre de toute communication avec ces derniers. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, l'Association Afer, le personnel du GIE Afer, les assureurs Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite et les autres entités du groupe AVIVA, les intermédiaires d'assurances, les organismes professionnels, les prestataires et sous-traitants, les personnes intéressées au contrat, le cas échéant les organismes sociaux et les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Certains destinataires peuvent se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. La liste actualisée de ces pays et les références aux garanties appropriées mises en oeuvre concernant le traitement de vos données personnelles sont diponibles sur www.afer.fr. Les coordonnées du Délégué à la protec

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des caractéristiques principales du support en unités de compte Afer Immo, sur lequel je choisis d'arbitrer, qui sont disponibles auprès de mon conseiller habituel, du GIE Afer et sur www.afer.fr ainsi que des informations figurant au verso du présent document (page 2/2).

	Fait à	le LIII
Cachet du conseiller	Signature de l'adhérent(e) (ou de ses représentants légaux)	

DEMANDE D'ARBITRAGE AFER IMMO - ADHESIONS DSK - MARS 2019

- Date de valeur de l'opération d'arbitrage : s'agissant des supports en unités de compte, la valeur liquidative de la part retenue pour l'investissement ou de désinvestissement est la valeur liquidative du mercredi (ou du dernier jour de Bourse précédant si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré) dès lors que la demande d'arbitrage a été reçue au siège du GIE Afer au plus tard avant 16 heures le jour ouvré précédant le jour de valorisation retenu. À défaut, la valeur liquidative retenue est celle du mercredi suivant (ou du dernier jour de Bourse précédant si le mercredi suivant n'est pas un jour de Bourse ouvré).
- Dans l'intérêt des adhérents et conformément au contrat collectif d'assurance sur la vie Afer, en vue de la retraite «DSK», l'association peut, à tout moment et sans préavis, en accord avec les coassureurs, réglementer et/ou suspendre temporairement les possibilités d'arbitrage.
- Les caractéristiques principales et les prospectus des supports en unités de compte sont consul-

NOMENCLATURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ (SA)

tables sur **www.afer.fr** et également, pour les supports OPCVM, sur le site de l'AMF www.amf-france.org. Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE Afer.

- Toutes les modifications affectant les caractéristiques principales des supports en unités de compte (notamment les seuils limites d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements et les profils de risque et de rendement) sont annoncées sur **www.afer. fr** et disponibles auprès du GIE Afer.
- Si le support en unités de compte choisi n'est plus ouvert à la souscription, à la date de valorisation retenue, les sommes destinées à ce support seront affectées sur le Fonds Garanti en euros.
- Le cas échéant, la distribution de dividendes sous forme de parts est enregistrée sur votre adhésion avant la réalisation de toute opération de gestion.

NOMENCLATURE DES CODES SOCIO-PROFESSIONNELS (CSP)

Salarie ou retrait

CODE SA	LIBELLÉ SA	CODE CSP	LIBELLÉ CSP
01	Action sociale	33	Cadres de la fonction publique
02	Activités culturelles, sportives et spectacles	34	Professeurs, professions scientifiques
03	Activités immobilières	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
04	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière	37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
05	Armée, Police	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
06	Artisanat	42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
07	Audit, comptabilité et gestion	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
80	Banques et assurances	44	Clergé, religieux
09	Commerce détail	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
10	Commerce et réparation automobiles	46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
11	Commerce grande distribution	47	Techniciens
12	Commerce gros	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
13	Communication, Information, média	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
14	Construction (BTP)	53	Policiers et militaires
15	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)	54	Employés administratifs d'entreprise
16	Enseignement, formation	55	Employés de commerce
17	Etudes et recherche	56	Personnels des services directs aux particuliers
18	Fonctions publiques	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
19	Hôtel, restaurant, brasserie, café	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
20	Humanitaire	64	Chauffeurs
21	Industrie agro-alimentaire	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
22	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
23	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
24	Industrie chimique, pharmaceutique	69	Ouvriers agricoles
25	Industrie collecte et valorisation des déchets		Travailleur non salarié (TNS) ou retraité
26	Industrie des métaux	CODE CSP	LIBELLÉ CSP
27	Industrie du bois	10	Agriculteurs exploitants
28	Industrie du plastique	21	Artisans
29	Industries autres	22	Commerçants et assimilés
30	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi	23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)	24	Chefs d'entreprise de noins de 10 salariés
32	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)	31	Professions libérales
33	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier,)	31	
34	Professions juridiques		Sans activité
35	Religion	CODE CSP	LIBELLÉ CSP
36	Sans activité professionnelle	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
37	Services aux entreprises	83	Militaires du contingent
38	Services aux particuliers	84	Elèves, étudiants
39	Tourisme	85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
40	Transports et logistiques	86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)